

Un « saint de nouvelle fabrique »

Le diacre Paris (1690-1727), le jansénisme et la bonneterie parisienne

Nicolas Lyon-Caen

IN **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2010/3 65e année , PAGES 613 TO 642
PUBLISHER **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

Uploaded: 07/28/2010

Article available online at

<https://shs.cairn.info/revue-Annales-2010-3-page-613?lang=fr>



Discover the contents of this issue, follow the journal by email, subscribe...
Scan this QR code to access the page for this issue on Cairn.info.



Electronic distribution Cairn.info for Éditions de l'EHESS.

You are authorized to reproduce this article within the limits of the terms of use of Cairn.info or, where applicable, the terms and conditions of the license subscribed to by your institution. Details and conditions can be found at cairn.info/copyright.

Unless otherwise provided by law, the digital use of these resources for educational purposes is subject to authorization by the Publisher or, where applicable, by the collective management organization authorized for this purpose. This is particularly the case in France with the CFC, which is the approved organization in this area.

Un « saint de nouvelle fabrique »

Le diacre Paris (1690-1727), le jansénisme et la bonneterie parisienne

Nicolas Lyon-Caen

Nombre de créatures malades, d'infirmes, de boiteux, de paralytiques, trouvaient au tombeau du diacre Paris un moment de guérison. Ce malheureux peuple, écrasé par une suite effroyable de fléaux [...] venait demander son salut à un pauvre homme de bien, un vertueux imbécile, un saint, malgré ses ridicules. Et pourquoi rire après tout ? Sa vie est bien plus touchante encore que risible.

Jules Michelet, *La Sorcière*, 1867.

Ma bonne grand-mère ne cessait de me raconter tous les contes bleus des miracles de M. Paris dont ma bonne mère trouvait très mauvais que le Parlement eut fait murailler le cimetière où était inhumé ce prétendu saint de nouvelle fabrique.

Jacques-Louis Ménétra (1738-1803), artisan vitrier.

Un siècle et demi après la célèbre flambée des miracles au cimetière de Saint-Médard, Jules Michelet reste sensible à l'affection quasi doloriste du peuple parisien pour l'étrange diacre François de Paris, affection dont témoigna longtemps la famille de Jacques-Louis Ménétra. Jamais canonisé, ce janséniste engagé fut pourtant pour ses contemporains du XVIII^e siècle un saint crucial, le seul « saint français de Paris¹ ». Jamais canonisé parce qu'il fut à l'origine de la spectaculaire résurrection d'un courant en perte de vitesse. Après la destruction de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs en 1709, la bulle *Unigenitus* (1713), sollicitée par Louis XIV, avait en effet condamné les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* de Pasquier Quesnel, déclenchant une vive querelle : une fraction du clergé, soutenue par les parlements, réclama un concile pour juger l'acte pontifical. Ce mouvement dit de l'Appel s'essouffla cependant rapidement. Mais les guérisons obtenues sur le tombeau du diacre, mort en 1727, permirent de relancer la cause des appelants.

1 - Christine GOUZI, « L'image du diacre Paris : portraits gravés et hagiographie », *Chrétiens et sociétés, XVI^e-XX^e siècles*, 12, 2005, p. 29-58. Ce texte doit beaucoup aux lectures, remarques et suggestions de Robert Descimon, Antoine Lilti, Mathieu Marraud, Natalia Muchnik, Christelle Rabier, Dinah Ribard et Pierre Wachenheim.

Dans le même temps, sa brève existence, passée dans la retraite et la pauvreté, fut érigée en modèle de vie pénitente par les adversaires de l'*Unigenitus*. Paris devint dès lors la figure tutélaire d'un puissant mouvement de contestation théologico-politique des autorités monarchique et ecclésiastique qui mobilisa la population parisienne et les magistrats jusque dans les années 1770².

L'histoire du diacre Paris et sa postérité hagiographique sont donc d'ordinaire lues sous l'angle des controverses religieuses. Je voudrais néanmoins montrer que sa sainteté n'est pas sans rapport avec la vie qu'il avait choisie de mener et qu'on peut tenter de comprendre ce « saint de nouvelle fabrique », comme le dit Ménéttra dans une formule (inconsciemment ?) révélatrice, dans le cadre de l'histoire du travail³. Entre 1724 et 1727, le diacre fabriqua en effet des bas de soie sur un métier mécanique, dans le faubourg Saint-Marcel, parmi des centaines d'artisans et ouvriers bonnetiers adonnés à la même tâche. Pour mener une telle enquête, ce ne sont pas les archives qui manquent. Une floraison de miracles a en effet marqué les années 1730 : quelque 200 interventions sont documentées jusqu'à la Révolution, signe de la popularité du diacre. Ses défenseurs ont construit une abondante production documentaire en vue d'instruire un éventuel procès de canonisation à Rome. Ce corpus provient d'initiatives locales : une enquête de l'officialité diocésaine en 1727-1728, la rédaction de récits biographiques parus dès 1731⁴, mais surtout des centaines de témoignages collectés par des particuliers à titre « privé ». Le culte du diacre a également donné lieu à un phénomène original : les convulsions. Des groupes dévots se réunissent autour de prédicants inspirés par la théologie janséniste ; la présence divine se manifeste alors chez certains par de nouveaux miracles : les coups et tortures physiques portés à dessein aux prédicants ne provoquent aucune souffrance. Cette immunité manifeste leur prise de possession par Dieu, qui continue de la sorte à soutenir les derniers « Amis de la vérité » dans l'Église, comme ils se désignent⁵. De ces actes d'attestation – se déclarer miraculé

2 - Monique COTTRET, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998 ; Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; Marie-José MICHEL, *Jansénisme et Paris (1640-1730)*, Paris, Klincksieck, 2000 ; Dale K. VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Le Seuil, [1996] 2002 et Nicolas LYON-CAEN, *Marchands de miracles. La bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, à paraître.

3 - Daniel ROCHE (éd.), *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménéttra, compagnon vitrier au 18^e siècle*, Paris, Montalba, 1982, p. 32.

4 - Ces textes sont mis à la disposition du public pour des sommes modiques : la *Vie de Monsieur de Pâris, diacre du diocèse de Paris*, s. l., 1731, un in-12 de 198 pages agrémenté d'un portrait, est vendu 1 livre 18 sols (prix affiché en page de garde) ; Anne SANCIAUD-AZANZA, « Le texte au service de l'image dans l'estampe volante du XVIII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 158-1, 2000, p. 129-150 ; C. GOUZI, « L'image du diacre Paris... », art. cit., p. 30-32 ; Éric SUIRE, « L'hagiographie janséniste : théories et réalités », *Histoire, Économie, Sociétés*, 19-2, 2000, p. 185-200.

5 - Catherine MAIRE (dir.), *Les convulsionnaires de Saint-Médard. Miracles, convulsions et prophètes à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Julliard, 1985 ; Daniel VIDAL, *Miracles et convulsions jansénistes au XVIII^e siècle. Le mal et sa connaissance*, Paris, PUF, 1987 et *Id.*, *La morte-raison. Isaac la Juive, convulsionnaire janséniste de Lyon, 1791-1841*, Grenoble, J. Millon, 1994.

ou témoigner d'un miracle, guérison ou convulsion, advenu sur un autre – de multiples traces écrites demeurent⁶. La genèse du patrimoine miraculaire de Paris rend ainsi apparent les discours surplombants tenus par les théologiens, aussi bien que ceux tenus « d'en bas » par les miraculés et leurs témoins.

Cet ensemble documentaire permet d'emprunter une démarche proposée par l'historiographie des canonisations. La formation de la « clientèle des saints », suivant l'expression d'Albrecht Burkardt, et de leur spécialisation thaumaturgique apparaît désormais comme la construction volontaire de liens placés sous leur intercession, à travers les rapports tissés entre les vivants et le (futur) saint au moment de l'enquête⁷. Il ne s'agit pas seulement de mettre au jour les réseaux sociaux existant autour du candidat de son vivant et que ses actes thaumaturgiques révéleraient⁸, mais bien d'envisager la nouvelle dynamique relationnelle qu'ils engendrent. Saisir le sens d'une canonisation suppose donc de déterminer qui parle et dans quel but, car même si c'est le plus souvent l'institution ecclésiastique qui s'exprime, d'autres paroles sont également audibles⁹. Or le diacre Paris, s'il a construit sa vie pénitente en cherchant à représenter – « figurer » en langage théologique janséniste – l'histoire des persécutions du monastère de Port-Royal – ou si du moins

6 - Le corpus comprend dépositions et témoignages parfois notariés, manuscrits, originaux ou copies, principalement de la bibliothèque de la Société de Port-Royal (ci-après BSPR), Archives convulsionnaires (AC). Certains ont été publiés dans le *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. de Paris, diacre, contenant les informations faites par l'ordre de feu M. le cardinal de Noailles*, s. 1., 1732; *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. de Paris, diacre*, Utrecht, 1733-1736, 3 vol.; Louis-Basile CARRÉ de MONTGERON, *La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Paris et autres appellans démontrée contre M. l'archevêque de Sens. Tome premier. - Continuation des démonstrations de miracles opérés à l'intercession de M. de Paris et autres appellans. Observation sur l'œuvre des convulsions et sur l'état des convulsionnaires. Tome second*, s. 1., 1737-1741. Voir aussi Michèle BOKOBZA KAHAN, « Les Lumières au service des miracles », *Dix-huitième siècle*, 37, 2007, p. 175-188; B. Robert KREISER, *Miracles, convulsions, and ecclesiastical politics in early eighteenth-century Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1978; Éliane GABERT-BOCHE, « Les miraculés du cimetière Saint-Médard à Paris (1727-1735) », in J. GELIS et O. REDON (dir.), *Les miracles miroirs des corps*, Saint-Denis, Presses et publications de l'université de Paris VIII, 1983, p. 125-157. Sur l'attestation en général: Renaud DULONG, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1998.

7 - Albrecht BURKARDT, *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII^e siècle en France*, Rome, École française de Rome, 2004; Didier LETT, *Un procès de canonisation au Moyen Âge. Essai d'histoire sociale: Nicolas de Tolentino, 1325*, Paris, PUF, 2008. Dans le cas de Nicolas de Tolentino, l'enquête conduite en 1325 autorise l'affirmation de la domination locale des notables populaires des Marches, tandis que les augustins auxquels appartient Nicolas sont en retrait.

8 - Philippe CASTAGNETTI, « Une source originale pour l'histoire des sociabilités urbaines: les procès de canonisation. Quelques exemples dans l'Italie des Lumières », in P. CASTAGNETTI (dir.), *Images et pratiques de la ville vers 1500, vers 1840*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003, p. 35-58; Christian RENOUX, « Une source de l'histoire de la mystique moderne revisitée: les procès de canonisation », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge-Temps modernes*, 105, 1993, p. 177-217.

9 - Marina CAFFIERO, *La fabrique d'un saint à l'époque des Lumières*, Paris, Éd. de l'EHESS, [1996] 2006.

ses biographes ont cherché à imposer ce sens –, ce n'est pas l'unique signification que ses contemporains ont attribuée à sa démarche¹⁰. Les éléments du dossier construisent en effet des sens divergents et on doit y décrypter des opérations, concurrentes ou concomitantes, de « contextualisation » de la sainteté, de mise en signification¹¹.

Derrière le clivage janséniste qui absorbe la polémique, le dossier laisse en effet entrevoir de multiples interventions des différents acteurs du secteur de la bonneterie : ouvriers, maîtres artisans et marchands. Ceux-ci sont loin de tenir le même discours : la construction hagiographique est un lieu d'expression, de confrontation et de conciliation de différentes « lectures », dans une situation où les rapports professionnels et économiques entre les corporations, entre la ville et les faubourgs, entre la main et la machine, sont en évolution rapide. Au cours des années 1720, la bonneterie est en effet réorganisée par la fusion des trois communautés qui travaillaient jusque-là dans ce secteur. La réforme permet aux marchands d'acquiescer un avantage institutionnel décisif et de mieux contrôler la fabrication locale, au prix cependant d'une étroite compromission avec les « vils mécaniques¹² ». La compréhension de cet épisode gagne à s'ouvrir à d'autres sources que celles produites par l'activité professionnelle, et à interroger l'historiographie du religieux. Non pas seulement du point de vue des « représentations » intellectuelles du travail ou des pratiques spécifiques à un groupe socioprofessionnel, mais bien en examinant les intrications entre des sphères d'action des individus, professionnelle, technique ou croyante, que nous séparons trop volontiers. Le renouveau des questions posées à la seconde scolastique dans ses rapports au marché aussi bien que la mise en évidence des multiples usages des confréries de métier – préparation des grèves, accueil des migrants, etc. – prouvent que les frontières ne sont pas aussi tranchées et que notre usage des catégories n'est à l'évidence pas celui du passé¹³. Je voudrais donc montrer dans cet article comment le processus de construction de ce phénomène apparemment religieux qu'est la sainteté de Paris peut être compris comme le développement d'un conflit du travail.

Pour décrire les manifestations de la sainteté dans cet espace social, j'aurai recours à l'analyse pragmatique défendue par Angelo Torre qui invite à considérer les sources comme un processus de « transcription » d'actions, en examinant l'entrelacement des jeux de pouvoirs à très fine échelle. Si ses principaux travaux portent sur la vie paroissiale et confraternelle, l'analyse peut aussi s'appliquer aux miracles¹⁴.

10 - Pour une lecture figuriste de la vie du diacre Paris, C. MAIRE, *De la cause de Dieu...*, *op. cit.*, p. 241-249.

11 - Christian JOUHAUD, « Présentation », numéro spécial « Littérature et histoire », *Annales HSS*, 39-2, 1994, p. 271-276.

12 - Nicolas LYON-CAEN, « Fabricants, marchands et ouvriers. La bonneterie parisienne en quête de régulation », *Cahiers du CRH*, à paraître.

13 - Bartholomé CLAVERO, *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris, Albin Michel, [1991] 1996 ; Monica MARTINAT, *Le juste marché. Le système annonaire romain aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rome, École française de Rome, 2005 ; Paola LANARO, « Corporations et confréries : les étrangers et le marché du travail à Venise (XV^e-XVIII^e siècles) », *Histoire urbaine*, 21-1, 2008, p. 31-38.

14 - Angelo TORRE, « Faire communauté. Confréries et localité dans une vallée du Piémont (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales HSS*, 62-1, 2007, p. 101-135 ; *Id.*, « Les lieux de l'action :

Élargissant ses propositions, je considérerai comme des « transcriptions » des textes ou des gestes qui disent, par leur construction, les effets du charisme du saint. Après avoir brièvement retracé la vie du diacre, je m'efforcerais ainsi d'explicitier les liens entre la forme prise par les transcriptions et le sens conféré à la sainteté par les « auteurs » de chacune, successivement les ouvriers, les clercs et les marchands fabricants. Car de multiples possibilités de « prendre la parole » sont saisies et exploitées par des groupes ou des individus pour « faire quelque chose » de cette sainteté en devenir.

Un saint au travail

Né le 30 juin 1690 dans une ancienne famille de magistrats rémois, François de Paris est le fils d'un conseiller au Parlement¹⁵. Ses parents s'opposent d'abord à son refus d'une carrière robine que lui destinait sa qualité d'aîné, refus exprimé dès la fin de sa licence en droit en 1711-1712. François contrevient en effet au projet de reproduction familiale dans les offices de cour souveraine, où elle compte déjà de nombreux alliés, tandis que son cadet, Jérôme-Nicolas, se destinait au métier des armes. Prenant sa place au Parlement, où il est reçu avec dispense d'âge en 1717, il ne cessera, disent les biographes, de porter une grande affection à un frère qui, en lui cédant son droit d'aînesse, lui permet d'épouser une héritière, fille unique d'un garde rôle des officiers de France pourvue de plus de 150 000 livres de dot¹⁶. François, entré au séminaire, oratorien et janséniste, de Saint-Magloire (près de Saint-Jacques-du-Haut-Pas) en 1713, refuse également la prêtrise, renonçant ainsi à la carrière ecclésiastique. Conséquence de son obstination, son père, mort en mars 1714, le déshérite partiellement. Les arrangements patrimoniaux opérés sous les auspices de Jérôme Le Féron (1639-1727), sous-doyen de la Grand'Chambre, oncle maternel et tuteur des mineurs Paris, lui laissent cependant la disposition d'une honnête aisance. Il conserve la moitié de la succession de sa mère, morte en décembre 1713, et l'usufruit d'un quart des biens paternels, dont la propriété va à son frère, soit plus de 100 000 livres de capital produisant un revenu de plusieurs milliers de livres par an, bien plus que les 150 livres exigées pour son titre clérical¹⁷.

transcription documentaire et contexte historique », *Localités : localisation des écrits et production locale d'actions. Les dossiers du Grihl*, 1, 2008 : <http://dossiersgrihl.revues.org/2842.htm>.

15 - C. GOUZI, « L'image du diacre Paris... », art. cit. La famille a fait carrière au présidial de Reims et au parlement de Metz.

16 - Archives Nationales (ci-après AN), X^{1A} 8717, f. 137, 26 janvier 1717 ; V¹ 228 (266), lettres de provision du 26 janvier 1717 ; AN, MC, C, 509, 19 mars 1719, contrat de mariage entre Jérôme-Nicolas de Paris et Françoise Boucot. Leur sœur Marie épouse un conseiller de Grand'Chambre, Michel-Louis de La Grange. Sur la noblesse et l'armée, voir Hervé DRÉVILLON, *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005.

17 - AN, MC, LXXXII, 141, 26 mars 1718, titre clérical. La minute du testament et l'inventaires après décès du père du diacre, passés devant maître Vatry en mars 1714, sont en déficit, comme pratiquement toutes les minutes de ce notaire.

Se contentant de recevoir les ordres mineurs en 1715 puis le diaconat en 1720, il remplit de modestes charges au sein des clergés paroissiaux de la capitale, laissant échapper un canonicat à Reims en 1718, tout en pratiquant une vie de retraites ponctuelles à la campagne. Ses intentions demeurent longtemps confuses. Son refus partiel de l'institution ecclésiastique tendrait à le rapprocher des Messieurs de Port-Royal, d'autant que les liens familiaux avec le monastère sont étroits du côté maternel (Jérôme Le Féron est le frère d'une religieuse de Port-Royal-des-Champs), mais cache mal un investissement actif dans les réseaux appelants de la bulle *Unigenitus*¹⁸.

Finalement, au début de 1723, François décide pourtant de vendre sa maison de campagne, acquise en 1719 dans le village de Palaiseau, pour revenir s'installer en ville, à Paris, dans une promiscuité recherchée avec le peuple¹⁹. Jusqu'à sa mort, le 1^{er} mai 1727, il réside dans le faubourg Saint-Marcel, rue Saint-Jacques puis rue des Bourguignons, exerçant une activité artisanale tout en restant dans le monde clérical. Il ne dissimule pas sa qualité d'homme d'Église, œuvrant à l'occasion dans le clergé de Saint-Médard, sa paroisse, et semble jouir d'une certaine réputation, liée à ses distributions charitables²⁰. S'agrègent autour de lui quelques compagnons, laïcs et clercs, avec lesquels il mène une vie commune. « Il ne voioit autour de lui et sous le même toit que des gens de travail et des pauvres. » Ses fenêtres ferment mal et sont orientées au nord, son appartement vide et nu²¹. Ces conditions matérielles sont celles du monde ouvrier à la fin de la Régence : comme le montre son inventaire après décès, le montant des meubles de sa succession atteint 540 livres, compte non tenu toutefois ni de sa bibliothèque, ni de la pension versée par son frère, soit la moyenne du salariat parisien²². Et comme pour les artisans les plus modestes, son outil de travail représente un tiers de la valeur de ce mobilier²³. Son métier à faire des bas est estimé 184 livres, ce qui prouve qu'il

18 - Jean LESAULNIER et Anthony MCKENNA (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2004, p. 616-617 ; C. GOUZI, « L'image du diacre Paris... », art. cit., p. 33-38.

19 - AN, MC, XLIII, 312, 8 novembre 1719, achat (1 600 livres) et XXIX, 368, 3 mars 1723 revente (2 400 livres dont 700 de meubles).

20 - BSPR, AC 1, Expédition de la déclaration de Louise Beigney, veuve d'Étienne Piquot, guérie miraculeusement le 3 mai 1727 par l'intercession de Paris, 5 décembre 1733. Une miraculée explique qu'« elle l'avoit veu à St-Médard porter le surplis et faire le catéchisme et elle l'avoit connu d'ailleurs parce qu'elle le reconroit assés souvent sur son escallier, venant veoir dans la maison où elle demeure rue des Lyonnais un malade qu'il assistoit qui y est mort peu de temps avant luy », ce qui tendrait à montrer que Paris, comme les gravures le montrent, vit en habits cléricaux.

21 - *La vie de Monsieur de Paris, diacre*, Bruxelles, Foppens, 1721 (*sic* pour 1731), p. 56.

22 - AN, MC, XXIX, 389, 8 mai 1728, transport et constitution de rente, comprenant en pièce annexe un Bref estat d'inventaire des meubles meublans dellaissez après le deceds de deffunct monsieur l'abbé de Paris. La crue du quart de la valeur ne semble pas s'appliquer pour les inventaires sous seing privé. Daniel ROCHE, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1981, p. 80. Les fortunes des ouvriers lyonnais s'évaluent aussi en centaine de livres, selon Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 292-297.

23 - Alain THILLAY, « L'économie du bas au faubourg Saint-Antoine », *Histoire, Économie, Sociétés*, 17-4, 1998, p. 677-692. Le métier représente la moitié des patrimoines ouvriers, un quart à un tiers des patrimoines des maîtres et marchands.

a servi car il l'a acheté 300 livres, le prix courant. Ce choix de vivre comme un artisan ordinaire est parfaitement volontaire, comme l'indique bien le caractère double de son mobilier : Paris possède ainsi deux lits, l'un pour faire pénitence, composé de deux bancs et de planches, et l'autre, modeste certes mais lit tout de même, pour dormir²⁴.

Choix éminemment original, Paris a en outre voulu partager l'expérience professionnelle des fabricants de bas au métier. Les métiers mécaniques, apparus vers 1600 en Angleterre, permettent de travailler plus vite (en moyenne 2 à 3 paires de bas par jour) et plus facilement qu'à l'aiguille. Ils se répandent en France rapidement. Les fabricants sont érigés par la monarchie en maîtrise dans tout le royaume en 1672, privilège restreint en 1700 à 18 villes seulement²⁵. À Paris, cette création permet de liquider la manufacture privilégiée du château de Madrid, fondée en 1656, et de céder ses métiers aux ouvriers « licenciés » qui s'installent alors dans toute la ville. On ne relève à cette occasion aucune manifestation particulière d'hostilité envers ces machines, ni de la part des marchands bonnetiers, ni de celle des maîtres artisans travaillant à l'aiguille (technique du tricotage). De sorte que pendant la Régence, la capitale compte près de 3 000 métiers et plusieurs milliers d'ouvriers organisés en un système de manufacture dispersée, principalement dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, faisant coexister des ouvriers préparant laines et soies, des artisans, propriétaires ou locataires de leurs machines, des marchands et des donneurs d'ouvrages de toutes envergures²⁶. Cette industrie est dans une phase dynamique, la décennie 1720 enregistrant une forte croissance du nombre de métiers à bas fabriqués²⁷.

24 - [Barthélemy DOYEN], *Vie de monsieur de Paris, diacre du diocèse de Paris. Nouvelle édition de plusieurs faits qui ne se trouvent dans aucune des précédentes*, « En France », 1738, p. 291 : « Son lit consistoit en une armoire renversée et allongée seulement de quelques planches pour qu'elle eût la longueur d'une couche. Il étoit pendant le jour orné d'un matelas, d'un oreiller et d'une couverture ; mais le soir cet appareil disparoissoit et il ne se couchoit que sur le bois nud. » L'inventaire décrit pourtant « un lit composé de son bois de lit, paillasse, matelas et traversin et couverture de laine blanche » évalué à 32 livres et un autre « composé de deux petits bancs, 3 planches, une paillasse et un traversin et une courtépointe » valant 6 livres.

25 - Line TEISSEYRE-SALLMANN, *L'industrie de la soie en Bas-Languedoc, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, École nationale des Chartes, 1995, p. 104-113 ; Joan THIRSK, « The fantastical folly of fashion: The English stocking knitting industry, 1500-1700 », in N. B. HARTE et K. G. PONTING (dir.), *Textile history and economic history: Essays in honour of miss Julia de Lacy Mann*, Manchester, Manchester University Press, 1973, p. 50-73.

26 - Alain THILLAY, *Le faubourg Saint-Antoine et ses faux ouvriers. La liberté du travail à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Champ Vallon, 2002, p. 152-154 ; Arlette FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1979, p. 133-134 ; Cissie FAIRCHILD, « The production and marketing of populuxe goods in eighteenth-century Paris », in J. BREWER et R. PORTER (dir.), *Consumption and the world of goods*, Londres/ New York, Routledge, 1993, p. 228-248, ici p. 233-235. Selon Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris, Welter, 1906, p. 69-71, Lyon compte alors 1 300 métiers (et Nîmes 4 500) ; une statistique de la fin de l'Ancien Régime dénombre 6 600 personnes y travaillant dans le bas et la bonneterie : M. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais...*, op. cit., p. 317.

27 - A. THILLAY, « L'économie du bas... », art. cit.

C'est à 30 ans passés que le diacre

*convint avec un maître de bas au métier de son faubourg au prix de deux cents livres pour apprendre sous lui à faire le même travail et à pouvoir lui-même entretenir son métier. Il alla chez le maître prendre assidûment ses leçons depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, prenant le tems du dîner de son maître pour dire sexte et faire des lectures de piété*²⁸.

Le terme d'apprentissage ne qualifie pas ici la transmission d'un savoir-faire dans le cadre d'une reproduction corporative mais désigne une formation à un outil dont la manipulation reste complexe²⁹. Car « personne ne doute que pour scavoir en quoi consiste les véritables deffauts et la vraye perfection de la fabrique, il faut au moins un travail manuel de dix années » comme l'affirment les fabricants de bas³⁰. Il n'est donc pas dans l'intention du diacre de se faire recevoir maître. Le contrat, passé sous seing privé le 26 août 1724, n'a pas été visé par les gardes comme les « vrais » contrats d'apprentissage, alors conclus moyennant la même somme pour une durée de 5 ans. Le sieur « François, ecclésiastique » comme il se désigne dans l'acte, estime que 6 mois lui suffiront pour apprendre les rudiments de l'art et explique à son maître qu'il choisira lui-même ses horaires. Jacques Guiard, « maitre et marchand de bas au metier », qui possède déjà cinq machines, l'autorise également à travailler par la suite « sous son nom », c'est-à-dire à s'établir à son compte sous sa garantie³¹. La corporation en effet est loin de regrouper l'ensemble des travailleurs, tant l'activité « clandestine » s'est développée grâce à une tolérance complice ou résignée des autorités de tutelle. Les dénominations sont du reste trompeuses car la taxinomie ne différencie guère ouvriers et maîtres : les maîtres fabricants se qualifient parfois d'ouvriers, même s'ils possèdent une maîtrise, plusieurs

28 - *La vie de Monsieur de Paris...*, *op. cit.*, p. 98.

29 - Claire H. CROWSTON, « L'apprentissage hors des corporations. Les formations professionnelles alternatives à Paris sous l'Ancien Régime », *Annales HSS*, 60-2, 2005, p. 409-441.

30 - Bibliothèque nationale de France (ci-après BNF), Fol-FM 12361, Mémoire pour les maîtres, marchands, fabriquans et manufacturiers de bas et autres ouvrages au métier de la ville et fauxbourgs de Paris, demandeurs en désunion de leur communauté d'avec celle des marchands bonnetiers de la même ville, contre les maîtres, gardes corps et communauté des marchands bonnetiers de la ville de Paris, p. 9.

31 - Paul VALET, *Le diacre Paris et les convulsionnaires de St-Médard. Le jansénisme et Port-Royal. Les masques de Pascal*, Paris, H. Champion, 1900, p. 14-15, fac-similé du contrat dont l'original se trouvait alors dans un manuscrit transmis par la belle-sœur de François, et appartenant à la famille Dessain, d'origine rémoise (aucune mention de ce fait dans Bernadette LAMY-MANILEVE, *Jean-Baptiste Dessain de Cheverières, procureur du roi à Reims, 1750-1828*, Gonesse, B. Lamy-Manileve, 1999). AN, F¹² 1396, état des metiers qui ont été declarez tant par les maitres fabriquans de bas qu'ouvriers des lieux privilégiiez, [1700] : un Jacques Guiard possède déjà trois métiers en 1700. À titre de comparaison : AN, MC, XVII, 636, 26 juillet 1724, apprentissage de Jacques Ernault, majeur, avec François Rivière, marchand bonnetier fabricant de bas au métier, « au haut de la montagne Sainte-Geneviève », paroisse Saint-Étienne du Mont.

métiers et emploient eux-mêmes des ouvriers, comme dans le cas de Guiard³². Le partage d'une définition artisanale du métier que résume le terme d'ouvrier n'empêche pas l'existence de forts clivages économiques, de nombreux maîtres fabricants travaillant à façon pour le compte des autres, en particulier dans les marges de la ville. En 1700, les 137 maîtres parisiens déclarant posséder au moins un métier en détenaient en moyenne presque cinq chacun, tandis que ceux des faubourgs et de la rue de Lourcine (un enclos privilégié du quartier Saint-Marcel) que Paris a côtoyés en avouaient moins de deux³³.

Transcription I : l'identification ouvrière

C'est après seulement deux ans et demi de cette vie de labeur dont on ne sait presque rien que Paris s'éteint le 1^{er} mai 1727. Mais sa démarche rencontre rapidement un écho dans le monde ouvrier. Le premier miracle obtenu à son intercession, dès le jour de son enterrement, le 3 mai, se manifeste en effet en faveur d'une dévideuse de soie, tâche pénible et fréquemment féminine de préparation des fils utilisés sur les métiers³⁴. Dans sa déposition, Louise Beigney, la miraculée, se décrit comme devenue elle-même une sorte de machine, réduite à se servir d'une corde fixée au plafond pour maintenir son bras levé lorsqu'elle vaque à son ouvrage. Incapable de le garder stable du fait de son épuisement au travail, elle fut contrainte de demander l'avis d'un « serrurier demeurant rue de Lourcine » qui

luy proposa de faire attacher à son plancher une corde par les deux bouts pour y passer son bras affligé comme dans une balançoire. Elle profita de l'avis et l'exécuta aussitost. Lienard Piquot son fils attacha une corde au plancher ; elle en fit l'essay et cette machine luy fut d'un grand secours³⁵

L'identification avec le métier de Paris est implicite mais nette : ce sont précisément les serruriers qui fabriquent les métiers à faire des bas. La veuve, qui « se

32 - M. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais...*, *op. cit.*, p. 320-322 ; AN, MC, XVII, 631, 29 septembre 1723, contrat de mariage d'un « maître ouvrier en soie » qui apporte 500 livres, dont sa maîtrise ; *ibid.*, 630, 10 juin 1723, obligation de Nicolas Huault Pelletier, « ouvrier en bas au métier », et sa femme envers Jean Breton marchand bonnetier qui lui a avancé le prix de deux métiers (en 1720 et 1723). Le couple s'engage à faire travailler ses propres ouvriers de préférence pour Breton.

33 - AN, F¹² 781^A, réponse des maîtres fabricants ; A. THILLAY, « L'économie du bas... », art. cit., p. 680 à partir de AN, F¹² 1396, état des métiers qui ont été déclarés tant par les maîtres fabriquant de bas qu'ouvriers des lieux privilégiés, [1700].

34 - Sur la place importante des femmes dans cette activité : Dominique GODINEAU, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, [1988] 2004, p. 70-81. Même constat pour Lyon dans M. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais...*, *op. cit.*

35 - BSPR, AC 1, expédition de la déclaration de Louise Beigney, veuve d'Étienne Piquot, guérie miraculeusement le 3 mai 1727 par l'intercession de M. Paris, passée en minute devant M^e Raymond, 5 décembre 1733.

souviens qu'elle dit en le voyant : voilà un saint homme, il sera bienheureux. Je voudrais bien luy ressembler », aurait-elle trouvé, par le détour de la thaumaturgie, un moyen de signifier sa propre situation, en marge des corporations artisanales tout comme le diacre, et donc privée de tout recours institutionnel pour s'exprimer³⁶. La bonneterie fourmille en effet de travailleurs non incorporés. L'existence d'un tel prolétariat remonte certes à la fin du Moyen-Âge, les tricoteurs et autres couturiers et couturières en bonnet ayant été exclus de la communauté et les foulons placés dans une position subalterne³⁷. Mais le non-respect des règles de recrutement et des durées d'apprentissage multiplient au cours du siècle des Lumières les « faux ouvriers sans capacité » (mais surtout sans statut) dont se plaint l'inspecteur des manufactures³⁸. Le saint fournirait ainsi aux simples ouvriers un moyen de dire leur condition sociale à travers les maux de leur corps, leurs souffrances physiques spécifiques liées à la machine qui préoccupent alors peu les élites, mêmes médicales³⁹.

La rédaction d'un acte notarié solennel, support de ce récit de miracle, six années après les faits, laisse en tout cas encore filtrer une affirmation d'égalité avec ce travailleur venu des élites, une « égalité en puissance dans l'inscription juridico-politique, traduite, déplacée, maximalisée dans la vie de tous les jours ». Dans l'optique de Jacques Rancière, « l'égal est celui qui porte l'image de l'égal⁴⁰ », et non celui qui est utile par fonction : l'ecclésiastique charitable qu'ont pu connaître les pauvres du quartier s'efface devant le fils de magistrat qui a partagé leur expérience du travail et de ses difficultés. Cette « transcription » effectuée par Louise Beigney et l'invocation d'une fusion homme-machine s'accorde justement avec une image, une gravure montrant Paris au travail, datée de 1730 environ. Attribuée à Bernard Picart, célèbre graveur installé à Amsterdam dont les liens répétés avec les jansénistes sont notoires, elle constitue une des premières figurations réalistes de cette activité, montrant le diacre installé au cœur de sa machine (fig. 1)⁴¹.

36 - *Ibid.*

37 - Thèse de l'École des Chartres aujourd'hui perdue de Georges DUMAS, *Les tailleurs d'habits et les bonnetiers à Paris du XIII^e au XVI^e siècle*, résumée dans *Positions des thèses des élèves de l'École nationale des Chartres*, 1951, p. 55-59; Daryl M. HAFTER, « Stratégies pour un emploi : travail féminin et corporations à Rouen et à Lyon, 1650-1791 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 54-1, 2007, p. 98-115.

38 - AN, F¹² 1402, n° 371, lettre de l'inspecteur de la bonneterie au contrôleur général des finances, 22 février 1747, p. 2.

39 - Arlette FARGE, « Les artisans malades de leur travail », *Annales ESC*, 32-5, 1977, p. 993-1006. L'ouvrage de l'Italien Ramazzini n'est traduit qu'en 1777 : Bernardino RAMAZZINI, *Essai sur les maladies des artisans, trad. du latin de Ramazzini, avec des notes et des additions par M. de Fourcroy...*, Paris, Moutard, 1777; Philippe HECQUET, *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres, par feu M. Philippe Hecquet, ... Nouvelle édition... augmentée de notes par M. Boudon, ... On y a joint la vie de l'auteur avec un catalogue raisonné de ses ouvrages*, Paris, Clousier, 1742, t. II, p. 1-148, pourtant dévot avéré du diacre, ne mentionne pas ce genre de maladie dans cette édition augmentée consacrée aux maux des artisans.

40 - Jacques RANCIÈRE, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, [1998] 2004, p. 66 et 141.

41 - Il existe une gravure plus tardive intitulée *The art of stocking frame work knitting*, publié en 1750 chez Hinton, à Londres, pour le *Universal Magazine of Knowledge and*



Figure 1. D'après Bernard Picart, Le diacre Paris faisant des bas, Suite de la vie du diacre Paris, vers 1730. © Bibliothèque de la société de Port-Royal

Malgré le décor peu crédible pour un logement ouvrier (la grande baie vitrée, qui revient cependant dans d'autres gravures) et une construction savante de l'image (parallélisme des poids de l'horloge et du métier, double nature morte/vanité au crâne et au tableau), elle propose une représentation du travail dans laquelle les ouvriers peuvent se reconnaître.

L'attraction exercée par le saint artisan est donc suffisamment forte pour autoriser la construction d'un discours revendicatif dans un cadre formellement encadré par des juristes ou par des normes esthétiques contraignantes. Contrairement au schéma le plus fréquent, les élites sont contraintes de s'adapter aux demandes populaires⁴². Car si la transcription est étroitement encadrée par elles, qui contrôlent ou savent manipuler le cadre notarial ou peuvent passer commande à un artiste réputé d'une œuvre élaborée, la contextualisation conserve une forte empreinte ouvrière. Cette divergence entre le fond et la forme résulte à la vérité d'un compromis implicite entre élites et peuple nécessaire à la construction de la sainteté du diacre. Les origines sociales de Paris constituent en effet l'élément essentiel de son succès. La rumeur autour de sa personne ne commence que peu avant son décès, lorsque son frère lui rend visite sur son lit de mort et que parents et amis s'efforcent de publier sa naissance, laquelle contraste fortement avec celle des ermites, généralement très modeste à l'époque⁴³. La qualité de la foule présente à son enterrement ne peut qu'accréditer cette démarche : on y croise magistrats en robe et gens de qualité. Louise Beigney se dit ainsi « extrêmement surprise d'apprendre aussytost qu'il fut mort que c'estoit luy qui assistoit les autres et qu'il estoit de qualité », expliquant que son décès a « donné lieu à ceux qui avoient esté assés heureux pour le connoistre ou le pratiquer d'en publier les vertus », mais surtout le statut.

Après cette publication, la réputation du défunt croît effectivement très vite : « un grand nombre de personnes le regardèrent comme un saint et furent avec empressements faire leurs prières auprès de son corps », raconte la miraculée. La foule envahit sa dernière demeure, rue des Bourguignons, sollicitant ou arrachant des reliques. « Un concours infini de personnes de toutes conditions et de tout

Pleasure : http://digital.hagley.org/cdm4/item_viewer.php?CISOROOT=/p268001coll4&CISOPTR=4474&CISOBOX=1&REC=15. Bernard Picart est surtout connu pour sa participation aux *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, publiées depuis 1723. Sur ses liens au jansénisme : Guillaume CALAFAT, « The gallican and jansenist roots of Jean Frederic Bernard and Bernard Picart's vision of the Inquisition », in L. HUNT, M. JACOB et W. MIJNHARDT (dir.), *Bernard Picart and the first global vision of religion*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2010, p. 291-312, et Christine GOUZI, *L'art et le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Nolin, 2007, p. 73-90.

42 - Jean-Michel SALLMAN, « Image et fonction du saint dans la région de Naples à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge-Temps modernes*, 91-2, 1979, p. 827-873.

43 - Michel GUILLOT, « Une industrie monastique. Le tissage au métier dans les ermitages d'Île-de-France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 51, 2000, p. 113-128. François utilise parfois son patronyme complet, mais qui n'évoque assurément rien à ses voisins.

sexe a fait disparaître en entier [...] un bas qu'il avait commencé pendant sa maladie⁴⁴. » Une lettre de son frère du 4 juillet 1727 confirme cet engouement.

À l'égard de ce que vous me demandez, il ne me sera pas difficile de vous contenter pourvu que vous vous contentiez d'un très petit lambeau d'habit car je suis obsédé de personnes qui me persécutent pour en avoir et je n'en donne qu'avec une avarice extrême.

Les vêtements sont dispersés – l'inventaire après décès témoigne cependant que la maison n'a pas été entièrement vidée de ses meubles –, mais sa famille conserve un précieux capital : tout ce qui reste dans l'hôtel familial. Car, malgré son amour du secret, son existence s'est constamment placée sous le signe de l'alternance entre deux lieux et deux identités sociales, inégalement assumées⁴⁵. Malgré son désir de retraite, le diacre fut incapable de rompre tous les liens avec les siens. Dans le même temps qu'il mène son existence prétendument recluse, il fréquente la terre de Boissy appartenant à un parent et l'hôtel parisien de son frère, en dépit des dénégations de ses biographes. Des objets lui appartenant, parmi lesquels l'importante bibliothèque qu'il a renoncé à vendre et dont il prête les livres à ses amis, y sont encore signalés⁴⁶. Jérôme-Nicolas, qui prendra soin d'installer ensuite le métier de son frère dans son propre cabinet de travail, explique qu'une des miraculées a pu venir « icy baiser bien tendrement les habits et ustanceilles de mon frère dont elle n'a pas oubliée de lever quelques échantillons que je n'ay pu luy refuser⁴⁷ ».

Dès le printemps 1727, le lien entre le diacre et sa famille est donc publiquement réactivé, focalisant l'attention sur une rupture inédite des normes sociales. L'humiliation de soi pénitentielle passait en effet traditionnellement par la retraite et l'accomplissement de tâches de nature domestique, tâches auxquelles le diacre se livre du reste également : la cuisine, la lessive, le ménage de sa communauté.

44 - Bibliothèque historique de la Ville de Paris, CP 3522, *Réflexions générales*, cité par B. R. KREISER, *Miracles, convulsions...*, *op. cit.*, p. 90, n. 76.

45 - BNF, ms. N.A.Fr. 5096, f. 20-22, Jérôme-Nicolas de Paris, 4 juillet 1727, à M^{me} Chevalier, religieuse au couvent de la visitation à Troyes : « [mon frère] a pris un si grand soin de se cacher que ce que nous savons n'est peut-être qu'une très petite partie de ce qu'il a fait ».

46 - C. GOUZI, « L'image du diacre Paris... », art. cit. ; *La vie de Monsieur de Paris...*, *op. cit.*, p. 91-92 : « M. de Paris songe à vendre sa bibliothèque. Pourquoi il la retient. Il continue cependant à s'interdire son étude de science. » Dans l'inventaire de la bibliothèque, annexé à l'état des meubles, est noté (p. 3) qu'un abbé Duguin « est venu répéter » le *Dictionnaire étymologique* in-folio de Gilles Ménage qu'il avait prêté au diacre, un format qui exclut sa présence rue des Bourguignons.

47 - AN, MC, XII, 444, 2 septembre 1737, inventaire après décès de Jérôme-Nicolas de Paris, rue Barbette, paroisse Saint-Gervais : « à l'égard du métier à faire bas provenant de la succession de feu M. l'abbé de Paris et qui s'est trouvé dans un petit cabinet au dessous du cabinet dud. feu sieur de Paris, il n'a point été prisé du consentement des parties et est resté à lad. dame veuve de Paris pour être remis à lad. dame de La Grange » ; BNF, ms. N.A.Fr. 5096, f. 20-22, *op. cit.*

Cet ensemble de gestes permettait d'inverser les positions entre maître et serviteur tout en restant dans le même univers domestique, voire conventuel. Mais Paris, déplaçant l'activité pénitentielle des élites, s'est avancé hors de ces sentiers balisés. Jusqu'alors, le monde dévot d'après le concile de Trente cherchait à encadrer une population ouvrière mobile et à convertir l'expérience professionnelle des artisans en pratiques religieuses, mais sans jamais se mettre à leur place⁴⁸. Chaque groupe se devait d'avoir ses propres pratiques⁴⁹. Le diacre déroge donc à cette règle des devoirs d'état, travaillant en personne, sans chercher à moraliser ou à catéchiser ses « collègues » de travail, et sans la moindre volonté non plus de traduire en discours son expérience d'artisan : François n'a rien d'un prêtre-ouvrier ni d'un intellectuel déclassé souhaitant rapporter son expérience⁵⁰. Silencieuse, sa figure peut dès lors être perçue par le public ouvrier comme légitimant son état social. Et c'est bien la perception de ce danger, du sens potentiellement subversif de ce parcours, qui guide, entre autres considérations, la transcription proposée par les clercs.

Transcription II : les Six-Corps et l'hagiographie

Assurément, la stratégie de récupération de la vie de Paris, orchestrée par le « parti janséniste », se met au service de la lutte contre l'*Unigenitus*, en mettant l'accent sur son refus de la bulle et en pratiquant une lecture empreinte de théologie figuriste qui cherche à construire de manière systématique la filiation entre l'Appel et Port-Royal. Si la démonstration de Catherine Maire est convaincante, elle n'explique pas tout, et en particulier l'absence de références à l'histoire janséniste ancienne dans la vie du diacre. L'occultation complète de son lien familial à Port-Royal (par les Le Féron) dans les biographies intrigue en effet dans cette perspective. Tient-elle à la distraction des auteurs qui auraient oublié ces faits, à la discrétion du président Nicolas Le Féron, fils de Jérôme et cousin germain du diacre, lors des débats parlementaires sur la bulle, ou à la dislocation des solidarités familiales⁵¹ ? Il est frappant en tout cas de constater que les liens avec l'abbaye se

48 - Dinah RIBARD, « Un artisan exemplaire ? Henry Buch et les frères cordonniers et tailleurs », in L. GIAVARINI (dir.), *Construire l'exemplarité. Pratiques littéraires et discours historiens (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2008, p. 229-242. Voir aussi Louis CHÂTELLIER, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, p. 135-144 et Jean-Pierre GUTTON, *Dévots et société au XVII^e siècle. Construire le Ciel sur la Terre*, Paris, Belin, 2004.

49 - Dinah RIBARD, « Travail, formalité des pratiques et socialisation du social », in « Lire Michel de Certeau : 'La formalité des pratiques' / Michel de Certeau lesen: 'Die Förmlichkeit der Praktiken' », *Zeitsprünge. Forschungen Frühen Neuzeit*, 12-1/2, 2008, p. 143-164.

50 - Paris n'est donc pas un « savant » au sens développé par Claude GRIGNON et Jean-Claude PASSERON, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989.

51 - AN, MC, CXI, 158, 6 juin 1728, contrat de mariage de Marguerite Le Féron, fille de Jérôme, avec Anne-Claude Luguat, seigneur d'Ancize, gentilhomme ordinaire du roi. C'est lui qui avait été désigné au roi pour remplir l'office de conseiller entre la mort de Pierre-Nicolas de Paris en 1714 et la réception de Jérôme-Nicolas en 1717. Aucun

noient en marge de la parentèle charnelle du saint. Et les quelques références qui surgissent à l'occasion sont des plus elliptiques⁵². Apparaît par exemple à une date imprécise, mais avant la parution des biographies qui le citent en 1731, un *Testament imprimé*. Il s'agit manifestement d'une forgerie car son frère avait mentionné à l'occasion du règlement de la succession qu'il n'y en avait pas eu. Un témoin supposé avoir recueilli ses dernières volontés ne semble pas non plus en avoir entendu parler⁵³. Le testament ne contient rien d'aberrant, reprenant des dispositions orales reconnues devant notaire par la famille. Mais certaines clauses restent invérifiables et le but de l'opération peu clair : tracer un parallèle flatteur avec le grand Arnauld, dont le testament avait aussi été publié ? Renforcer au sein du groupe janséniste la position du maître des requêtes Dugué de Bagnols, chargé de l'exécution testamentaire selon l'imprimé, et qui depuis les années 1720 participe à la gestion des œuvres clandestines⁵⁴ ? Le figurisme pourrait se lire ici clairement, Dugué de Bagnols descendant précisément d'un des Solitaires des Champs.

Mais précisément, rien ne vient le rappeler, comme si Port-Royal laissait les textes muets. De sorte que, si ces textes construisent la sainteté d'un appelant, c'est avant tout dans une perspective « religieusement acceptable » en remplaçant, de manière peu inventive, son existence dans les voies « ordinaires » de l'hagiographie et de la grandeur nobiliaire dans l'humilité⁵⁵. Ils travaillent d'abord l'image ouvrière du diacre, déstabilisante pour l'ensemble des élites, jansénistes ou non, par la brèche ouverte dans la hiérarchisation de valeurs. Cette visée narrative est du reste plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord car elle s'insère dans une conjoncture

témoin ne vient de la famille de la future, signe de fâcherie. Celle-ci a reçu de son père plus de 200 000 livres, somme pour laquelle son frère est contraint de lui délaissier parmi d'autres biens une charge de conseiller au Parlement, ce qui explique peut-être son absence.

52 - *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. de Paris, diacre*, op. cit., p. 36 : Marie-Jeanne Orget, une maîtresse couturière miraculée en 1728, précise qu'elle se rendait autrefois (avant 1709) au monastère de Port-Royal. Jean-Louis BARBEAUX DE LA BRUYÈRE, *La vie de M. François de Paris, diacre*, s. l., 1731, précise que sa maison de Palaiseau était « voisine du monastère de Port-Royal dont notre saint avait recueilli l'esprit » (p. 11). C'est l'unique allusion au monastère.

53 - BNF, ms. F11 431, f. 104-105, testament spirituel de Paul Collard, prêtre du diocèse de Troyes, 10 avril 1741. Il explique seulement qu'« ayant eu l'avantage de demeurer avec le saint diacre Monsieur de Paris dont j'ay connu si particulièrement les sentimens au sujet de la bulle *Unigenitus* [...]. C'est moy qui les ay recueilli à sa mort ; c'est même presque entre mes mains qu'il a rendu son esprit à Dieu pour aller jouir d'une meilleure vie ».

54 - La première édition in-12 du testament d'Arnauld date du 7 décembre 1695 (BNF, Ld4-541) ; nombreuses copies signalées par Anne SAUVY, *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*, La Haye, M. Nijhof, 1972, p. 229-230, n. 528 ; Nicolas LYON-CAEN, « La boîte à Perrette. Le financement des œuvres jansénistes au XVIII^e siècle », *Mémoires Paris Île-de-France*, 57, 2006, p. 7-41.

55 - É. SUIRE, « L'hagiographie janséniste... », art. cit. Peut-être ce testament cherche-t-il aussi à impliquer la famille du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dont les liens avec les Filles de Sainte-Agathe chez lesquelles le diacre recommande de placer sa nièce sont connus.

professionnelle en plein bouleversement. La transcription « savante » à travers l'imprimé que proposent les hagiographes joue ainsi sur deux univers différents de contextualisation : l'Église et le métier.

Au cours des années 1720, l'activité manufacturière du bas est reprise en main par le corps des marchands bonnetiers autour desquels se réorganise la production. Comme dans la plupart des unions professionnelles, c'est la victoire des détenteurs de capitaux qui est ici consommée, mais avec bien des détours⁵⁶. La question de la fusion des trois métiers qui travaillaient jusque-là dans ce secteur est agitée depuis la fin du XVII^e siècle au sein du Contrôle général des finances. Mais elle concerne aussi directement les Six-Corps, les principales communautés marchandes de Paris investies par la monarchie d'un rôle consultatif et colonne vertébrale de la bourgeoisie de la capitale, dont ils forment « la source des familles la plus pure », « sans contredit l'élite de la classe moyenne des citoyens, de ce qu'on connaît sous le nom de Bourgeoisie »⁵⁷. Les marchands bonnetiers en constituent le cinquième corps en termes de dignité, juste avant les orfèvres, réputés les plus proches du travail artisanal. Or ils absorbent tout d'abord en 1716 la petite corporation des maîtres bonnetiers des faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Victor, composée d'artisans et de petits marchands tricotant à l'aiguille⁵⁸. Ils agrègent ensuite celle, bien plus considérable, des fabricants de bas au métier au printemps 1723. Créée en 1672, elle regroupe 300 maîtres environ et a toujours été en conflit ouvert avec les marchands sur l'étendue de leurs privilèges respectifs. Les bonnetiers revendiquaient en effet le droit exclusif non seulement de fabriquer et faire fabriquer, mais surtout de vendre toute sorte d'articles de bonneterie, provenant de Paris ou d'ailleurs.

Cette seconde fusion est source de fortes tensions à l'intérieur de chaque communauté. Les petits fabricants et les petits marchands, majoritaires en nombre, s'opposent à une union que soutiennent au contraire les plus importants représentants de chaque profession. Les petits fabricants défendent leur autonomie en accusant classiquement les marchands d'incompétence, eux qui ne savent, faute « d'apprentissage dans la fabrique, [...] régler et gouverner un métier » et dont « toute la science [...] ne consiste que dans l'arrangement et la propreté des paquets qui renferment leur marchandise ». Ils plaident ainsi pour le maintien d'une saine émulation et une surveillance mutuelle des corporations qui favorisent la qualité

56 - Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'Université, 1974, t. I, p. 409.

57 - Citation de l'avocat Linguet dans Jacques REVEL, « Les corps et communautés », in K. BAKER (dir.), *The political culture of the Old Regime*, Oxford/New York, Pergamon Press, 1991, p. 225-242, ici p. 234 et d'un mémoire des Six-Corps de 1776 par Steven L. KAPLAN, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, p. 82; Mathieu MARRAUD, « La juridiction consulaire de Paris au XVII^e-XVIII^e siècles : entre dignité royale et notabilité bourgeoise », in C. DRUELLE-KORN (dir.), *Les corps intermédiaires économiques, entre l'État et le marché*, Presses universitaires de Limoges, à paraître.

58 - BNF, ms. fr. 21792, f. 337-341, copie de l'édit supprimant la communauté des maîtres bonnetiers au tricot du 26 avril 1716; *ibid.*, f. 342-345, lettres patentes du 26 avril 1716 sur cet édit, enregistrées au Parlement le 8 juin 1717.

et donc l'utilité du public, contre des marchands réputés rechercher le plus bas prix au détriment de la « bonté » du produit⁵⁹.

Défaits, les fabricants entrent d'un coup dans le corps de la bonneterie. Il s'agit certes d'une forte promotion symbolique, car ils accèdent aux Six-Corps, lesquels éprouvaient précisément « une répugnance extrême d'une semblable réunion » de mécaniques tant la séparation entre les deux mondes restait une dimension essentielle de leur identité⁶⁰. C'est que, comme le déplorent les marchands merciers, concurrents commerciaux des bonnetiers, « les hommes s'attachent toujours plus volontiers à ce qui les flatte davantage. La qualité de marchand feroit beaucoup [plus] de plaisir aux maîtres du mestier que celle d'artisan⁶¹ ». Mais les fabricants paient au prix fort cette nouvelle dignité : la réforme prévoit que pendant dix ans, le grand-garde, les deux gardes anciens et deux gardes jeunes seront pris dans la bonneterie, et seulement deux gardes jeunes chez les fabricants. À 5 contre 2, les marchands dominant largement la direction, restreignant drastiquement les perspectives de carrière notabiliaire des anciens artisans⁶². « La communauté des fabricants sera la seule du royaume qui se trouvera sans syndics, sans jurez, ni charge et devenus les esclaves de ses tirans » concluent les perdants⁶³. La fusion renchérit par ailleurs le coût de la maîtrise et de l'installation, qui passe de quelques centaines à près de deux mille livres. Elle barre de la sorte définitivement les voies de l'ascension sociale aux ouvriers non encore reçus maître qui, ayant « appris ce métier avec peu de biens [,] se promettoient un établissement parce qu'il en coutoit peu dans la communauté des fabricants ». Mais à présent « ils abandonnent leurs métiers ou négligent de s'y attacher, en sorte que la destruction des privilèges de cette communauté entraîne celle de la fabrique, soit par la mort des maîtres qui sont établis, soit par le dégoût des enfans et ouvriers qui y sont engagez ». Cette situation est encore aggravée au printemps 1724 par l'exigence du Contrôleur général des finances de voir les prix des marchandises diminuer. Les marchands proposent en conséquence de réduire la rémunération à la pièce des fabricants, ce qui déclenche un mouvement de grève. La réponse du pouvoir est brutale : le conseil ordonne d'instruire au criminel contre quatre ouvriers, en forme de « punition prompte et exemplaire » et pour « contenir les compagnons et ouvriers des autres arts et mestiers et les empêcher de faire à l'avenir de pareilles cabales et

59 - BNF, Fol-FM 12361, Mémoire pour les maîtres, marchands, fabriquans et manufacturiers de bas, *op. cit.*, p. 9. Sur les querelles de qualité : Philippe MINARD, « Réputation, normes et qualité dans l'industrie textile française au XVIII^e siècle », in A. STANZIANI (dir.), *La qualité des produits en France, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2003, p. 69-92.

60 - BNF, Fol-FM 12380, Mémoire pour les brasseurs du faubourg st antoine, demandeurs, contre les maîtres brasseurs de la ville de Paris, deffendeurs, 1717, p. 2 à propos de la fusion des tricoteurs avec les bonnetiers.

61 - AN, F¹² 781^A, Mémoire sur la proposition de réunir les trois communautés de Paris qui font le commerce de bonneterie, 1707 et diverses plaintes au sujet de la concurrence entre merciers et bonnetiers.

62 - BNF, F 23672 (430), arrêt d'enregistrement de la réunion du 30 août 1723, Paris, Delatour et Simon, 1724, article IV.

63 - BNF, Fol-FM 12361, Mémoire pour les maîtres..., *op. cit.*

atroupement également contraires au bien du commerce »⁶⁴. Inquiets d'une pareille perspective, les gardes du corps plaident rapidement pour une amnistie seule à même d'apaiser le conflit. L'année où le diacre s'engage dans la bonneterie est donc celle où se négocie la répartition des coûts induits par la fusion des corporations et où les marchands cherchent l'apaisement.

Dans cette situation d'après crise, le recours aux formes canoniques de l'hagiographie permet de détourner le regard du public du conflit professionnel. Un premier texte est soumis à l'approbation du cardinal de Noailles, l'archevêque de Paris, dès septembre 1728 et trois récits sont finalement imprimés en 1731⁶⁵. Les biographes sont tous étroitement liés au monde marchand. Pierre Boyer de Saint-Hillaire, apparenté à une ancienne maison aristocratique (les Chabannes), est néanmoins hébergé par une veuve de marchand mercier qui a côtoyé une miraculée du diacre. L'abbé Barthélémy Doyen, auteur du récit le plus souvent réédité, est lui fils, frère et beau-frère de notaires et de marchands, petit-fils de juge-consul. Son rapport étroit aux Six-Corps est au cœur de son statut social. Claude-Pierre Goujet, son « continueur », est financièrement entretenu par un très riche mercier en dentelles, Pierre-Joseph Bauvin. Jean-Louis Barbeaux de La Bruyère est lui fils d'un marchand de bois et épouse, sur le tard en 1779, la fille d'un mercier marchand de fer convulsionnaire⁶⁶. Il s'agit pour eux de proposer une image du diacre qui empêche les ouvriers de se l'approprier, mais sans rejeter totalement la dimension manuelle de sa vie.

Le traitement de l'anecdote relative au maître escroc est significatif de la démarche qui sous-tend leurs récits, tout en laissant entrevoir leurs rapports différents à la marchandise. Le diacre avait dans un premier temps acquis un métier pour 250 livres. Mais il ne lui fut jamais livré pour cause d'infidélité du vendeur, son propre maître, qui lui réclame d'abord 280 livres, puis se dérobe finalement. Le diacre se résigne à son sort, renonce à poursuivre le vendeur en justice malgré les arrhes versées, et se trouve contraint d'acheter un autre métier au printemps 1725, pour 330 livres en tout⁶⁷. Mais peu après, victime de ses mauvais procédés,

64 - BNF, Ars., ms. 10 846, f. 90-177, cit. f. 145. L'affaire est rapidement commentée par Steven KAPLAN, « Réflexions sur la police du monde du travail, 1700-1815 », *Revue historique*, 529, 1979, p. 17-77, ici p. 39-40.

65 - *La vie de Monsieur de Paris...*, *op. cit.*, p. 219 ; C. GOUZI, « Les suites gravées de la vie du diacre Pâris », *L'art et le jansénisme...*, *op. cit.*, p. 147-234.

66 - Sur Doyen : N. LYON-CAEN, *Marchands de miracles...*, *op. cit.* Voir la notice nécrologique de J.-L. Barbeaux de La Bruyère dans le *Mercur de France*, 26 janvier 1782, p. 148-153, le testament de sa femme (AN, MC, VIII, 1347, 18 thermidor an XIII : elle avait d'ailleurs prévu de laisser tous ses biens à une fabricante de bas) et le dossier d'arrestation de son futur beau-père, Charles Hébert, en 1746 (BNF, Ars., ms. 11 606). AN, MC, XLII, 498, 5 avril 1766, testament de Pierre-Joseph Bauvin. AN, MC, LXXIX, 66, 29 août, testament et 26 novembre 1749, inventaire après décès de Pierre Boyer : il était hébergé par M^{me} Thouin, la veuve du commis d'une famille de drapiers jansénistes, les Quatremère. Sa tante Anne Boyer avait épousé Thomas, comte de Chabannes : François AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, V^{ve} Duchesne/Badier, 1770-1786, t. IV, p. 106-107.

67 - P. VALET, *Le diacre Paris...*, *op. cit.*, p. 16, fac-similé de la quittance de 330 livres délivrée par F. Louvet à « monsieur de Paris, diacre », le 26 juin 1725.

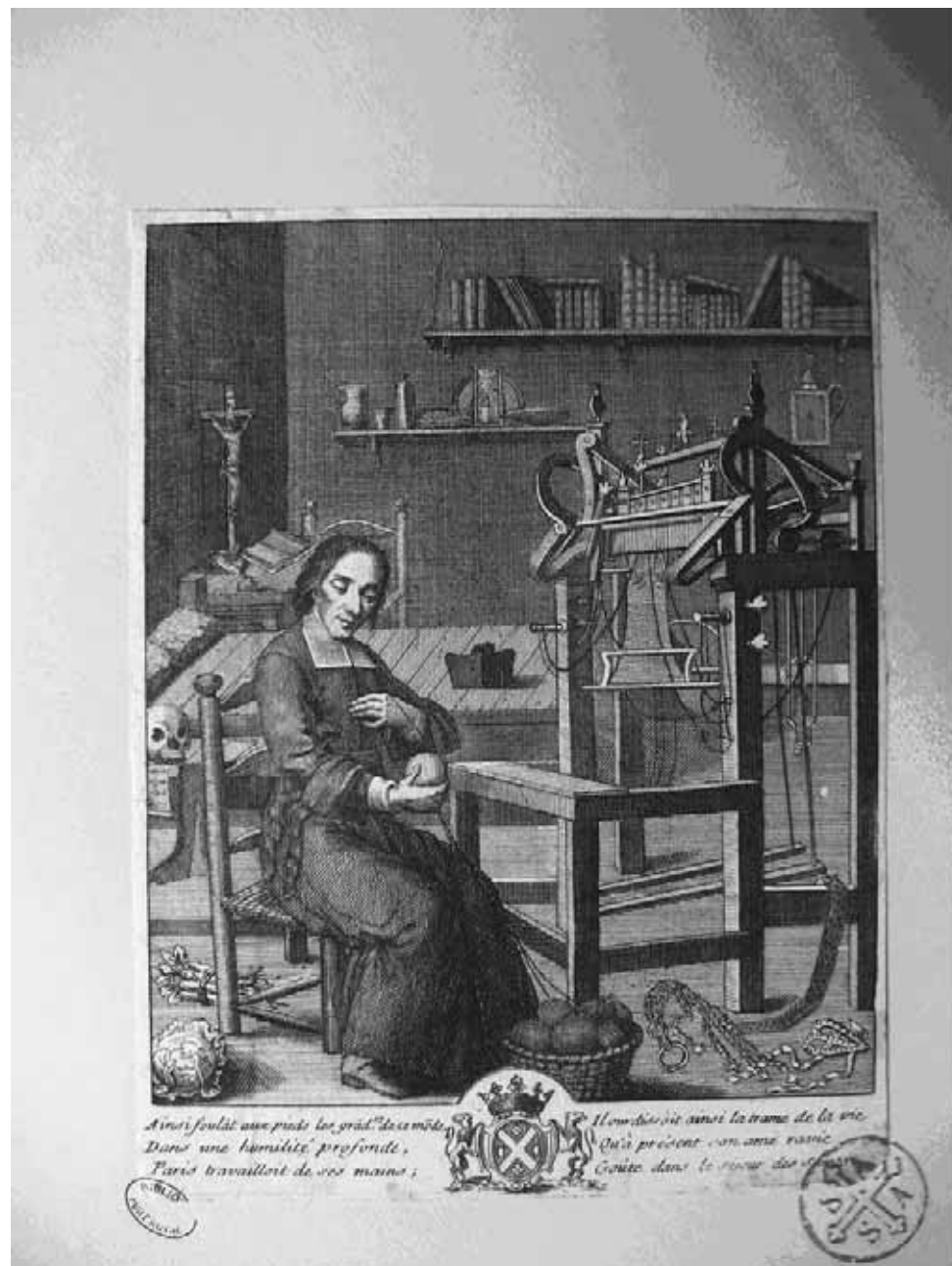


Figure 2. Anonyme, Le diacre Paris travaillant de ses mains, vers 1730 (?)
 © Bibliothèque de la société de Port-Royal

Jacques Guiard fait faillite. Si Boyer de Saint-Hillaire est prompt à dénoncer comme une filouterie l'attitude d'un maître « abusant de la facilité de son apprentif⁶⁸ », Doyen simplifie le récit dont il saisit mieux les enjeux professionnels. Il explique que dès le départ « le prix se montoit à 280 livres⁶⁹ ». Il sait manifestement que depuis le début du siècle une taxe de 30 livres par métier est prélevée lors de la « marque », c'est-à-dire l'enregistrement de la machine et la pose d'un numéro d'identification sur l'arbre métallique, dont le coût est systématiquement imputé à l'acheteur⁷⁰.

La première méthode adoptée pour traiter le problème consiste à se montrer très discret sur tous les aspects professionnels de la vie de Paris : 7 pages chez Boyer (sur environ 230) sont consacrées à cet épisode, 5 seulement dans l'édition de 1738 de Doyen (sur 250 environ), 1 seule chez Barbeaux (sur 80 environ) dont la moitié est d'ailleurs occupée par une lettre à son avocat l'informant qu'il renonce au procès. Les images tiennent le même discours : la série relatant la vie du diacre gravée d'après Bernard Picart vers 1730 (probablement commandée pour le texte de Doyen) n'accorde au métier qu'une place marginale (une gravure sur dix-sept) ; celle attribuée à Restout, plus tardive, ne l'aborde même pas⁷¹. Seulement deux types de gravures (et leurs variantes dont des vignettes de très petit format) illustrant ce thème ont circulé, une de belle facture, déjà commentée (fig. 1) ; la seconde représente le diacre tramant ses fils devant un métier difficilement utilisable (fig. 2) : en dépit de sa facture peu soignée, c'est la dimension symbolique qui domine cette image plus que les aspects concrets du travail. La naïveté masque l'insistance sur la dimension pénitentielle du travail du saint qu'indiquent les légumes et le cilice et que rappelle la lettre « Ainsi foulant aux pieds les grandeurs de ce monde/dans une humilité profonde. Paris travaillait de ses mains. »

Car la seconde méthode utilisée consiste à proposer une interprétation morale et allégorique de l'incident : le renvoi de ce récit du maître filou vers un sens édifiant – le mauvais maître est puni, le bon ouvrier travaille pour lui sans protester – est prégnant tout en laissant subsister une image « dépréciée » du maître fabricant, exploiteur malhonnête. De sorte que si les ouvriers peuvent y trouver leur compte, la résignation du diacre rejoint la dimension purement pénitentielle que cherchent à conférer à son activité la lettre des gravures ou les titres de chapitre des biographies : son travail est accompli pour subsister, et « trouver aussi dans un gain honnête et légitime de quoi augmenter les fonds de ses aumones », alors même qu'il n'y a pas

68 - *La vie de Monsieur de Paris...*, *op. cit.*, p. 99.

69 - [Barthélemy DOYEN], *Vie de monsieur de Paris, diacre du diocèse de Paris...*, *op. cit.*, p. 95.

70 - BNF, ms. fr. 21792, f. 348-351, arrêt du conseil du 2 janvier 1719. J.-L. BARBEAUX DE LA BRUYÈRE, *La vie de M. François de Pâris, diacre*, *op. cit.*, p. 19, simplifie à outrance en affirmant que le prix était dès le départ de 100 écus (300 livres) et omet de préciser l'achat d'un autre appareil.

71 - C. GOUZI, *L'art et le jansénisme...*, *op. cit.*, p. 147-234, qui reproduit les gravures. Elles représentent toutes Paris en habit ecclésiastique. Sur le portrait du diacre, sa circulation et ses utilisations, voir aussi Pierre WACHENHEIM, « Art et politique, langage pictural et sédition dans l'estampe sous le règne de Louis XV », thèse de l'université Paris I, 2004, t. I, p. 124-136 et t. II, catalogue, n° 56 et 90.

de commune mesure entre la rémunération ouvrière (quelques livres par mois) et la fortune réelle de Paris (encore plus de 45 000 livres de capitaux à sa mort)⁷² !

La discrétion est encore plus forte en ce qui concerne ceux qui ont rejoint le diacre pour vivre avec lui. Si ses quatre ou cinq compagnons travaillent probablement à son instar, les biographies ne l'affirment pas et la règle communautaire qu'elles exposent n'envisage que des mortifications, lectures et autres actes de dévotion des plus classiques. De leur côté, les images ne donnent à voir que le seul métier du diacre. Cette présentation de son travail comme un geste individuel à valeur pénitentielle correspond à un but bien précis : conjurer l'apparition de ce qui ressemblerait fort à un institut parallèle à ceux des frères cordonniers et des frères tailleurs, des créations du XVII^e siècle dévot encore bien vivantes à l'époque. Ces fondations reposaient sur le principe de la mise en société d'une maîtrise (chez les tailleurs) ou d'une charge de privilégié suivant la cour (pour les cordonniers) entre des artisans laïcs qui prononcent des vœux informels de célibat et de vie commune⁷³. Or l'existence d'une telle communauté risquerait de légitimer une indépendance ouvrière, à l'heure de la reprise en main de la fabrique par les marchands. Indice probable de l'inquiétude, un nouveau règlement des frères tailleurs est approuvé par l'archevêque M^{gr} de Noailles en 1725 avant qu'ils ne soient confiés aux curés de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse dont l'abbé Doyen est justement le supérieur des clercs, et à d'autres militants jansénistes qui ont connu personnellement le diacre⁷⁴. Le modèle proposé par les biographies permet aussi d'écarter des règles d'ermites, tels que ceux du Mont-Valérien qui ont inspiré Paris, mais avec lesquels les marchands parisiens entretiennent des relations houleuses, contestant de manière récurrente leur rapport au travail et au marché⁷⁵.

La transcription ecclésiastique, proche des Six-Corps, travaille donc à installer une proposition de compromis acceptable entre ouvriers et « classes dominantes », essentiellement marchandes. Les hagiographes sont en effet contraints de tenir compte des éléments professionnels mis en avant par la transcription ouvrière qui les a précédés, et ne peuvent totalement éliminer le travail manuel du parcours spirituel du diacre. La préservation de cette dimension constitue dans le même temps un choix affirmé et défendu par certains bonnetiers et fabricants.

72 - [Barthélemy DOYEN], *Vie de monsieur de Paris, diacre du diocèse de Paris...*, *op. cit.*, p. 95 ; AN, MC, XXIX, 389, 8 mai 1728, transport et constitution de rentes servant de partage entre le frère et la sœur du diacre.

73 - D. RIBARD, « Un artisan exemplaire?... », art. cit.

74 - BNF, Ars., 4-J-667, *Règlement des Frères tailleurs établis à Paris en 1647 suivant le texte ancien et nouveau avec des éclaircissements et des additions faites en l'année 1725*, Paris, Louis-Denis Delatour, 1727. Les marguilliers de St-Germain, issus des Six-Corps, s'efforcent d'encadrer les dévotions des frères tailleurs : Nicolas LYON-CAEN, « Labrûe au paradis, Chapeau aux enfers. Les notables de Saint-Germain-l'Auxerrois face à leurs curés au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 92-1, 2006, p. 117-146.

75 - M. GUILLOT, « Une industrie monastique... », art. cit., p. 119-121.

Transcription III : les marchands fabricants

C'est également dans une perspective de conciliation, mais en affirmant plus fortement la dimension professionnelle, que s'engouffre le groupe des maîtres fabricants favorables à la réunion des corporations. Le plus souvent implantés dans le faubourg Saint-Marcel, formant la couche la plus aisée des artisans, ils sont passés avec armes et bagages dans le camp des marchands dont ils acceptent les normes. Ils proposent ainsi leur propre transcription de la sainteté de Paris, qu'ils formulent à travers leur implication physique dans les miracles. Cet engagement explique que la bonneterie soit bien représentée parmi les miraculés et les témoins : elle compte au moins un miraculé direct, quatre miraculés proches parents (des enfants et une nièce), un domestique et onze témoins (sur environ cent cinquante témoins marchands)⁷⁶.

Henry Potet, marchand fabricant de bas âgé de 79 ans, père et beau-frère d'autres fabricants, est ainsi guéri en juillet 1731 d'une hernie⁷⁷. Le personnage est honni des adversaires de l'union qui l'ont nommément accusé d'avoir confectonné en juillet 1723 une fausse délibération des fabricants pour accepter l'offre des bonnetiers. Sa connivence avec les marchands est d'autant plus évidente qu'entré dans le corps de la bonneterie dès 1723 avec son fils, Henry Potet en sera grand-garde. Il est probablement un descendant d'Antoine Potet, un des plus importants acteurs de la corporation qui au début du siècle possédait dix-huit métiers à lui seul. À l'époque Henry, s'il s'agit bien du même, en affichait déjà trois. Apparaît également parmi les heureux bénéficiaires de l'intercession du diacre la famille Giroust⁷⁸. En 1700, trois de ses membres figurent parmi les maîtres fabricants (Nicolas avec quatre métiers, Jacques avec sept et un autre Jacques avec deux). En 1723, trois Giroust sont reçus ensemble dans la bonneterie (Jacques, Claude et René), auquel il faut ajouter au moins un quatrième, Louis, dont tous les enfants gagnent ensuite les Six-Corps tandis que lui-même, autrefois « marchand fabricant », se désigne désormais comme « marchand bourgeois de Paris »⁷⁹. C'est

76 - Un bonnetier (Potet), trois enfants (les Giroust), une nièce (celle de Pichard), et une domestique de bonnetiers, et onze témoins (Criqueboeuf-Mirebeau, Pichard, Lesourd, Godier, Pincemaille, Gobia, Leroy, Boulanger, David, Guy, Rozé).

77 - BSPR, AC 86, récit de sa guérison en juillet 1731 par Henry Potet marchand fabricant de bas (juin 1734). Sa femme Geneviève Moreau, et son fils, Pascal-Edme Potet, marchand fabricant de bas, la contresignent. AN, MC, LXXXII, 6 août 1752, bail par Pierre-Charles Picard, marchand rubannier, à Henry Potet, marchand bonnetier, et autres : les Potet, marchands bonnetiers, résident toujours à l'hôtel de la Couture, rue St-Jacques, en 1752.

78 - BNF, Ars., ms. 5783 f. 274 et BSPR, AC 113 : récit de la guérison de Marguerite Giroust, 42 ans, fille de Louis G. et Louise Rotty ; BSPR, AC 112 : récit de la guérison d'Elisabeth Giroust (août 1732), fille de Louis G. et de Marie Guérin ; BSPR, AC 134 : récit de la guérison en octobre 1733 de Marie Giroust, 3 ans, cinquième fille du couple Giroust-Guérin.

79 - AN, MC, XCIX, 384, 21 février 1710, quittance à Louis G., marchand fabricant de bas au métier, en l'acquit de son frère. BNF, VP-1883, *Liste des marchands bonnetiers, un des six corps des marchands à Paris*, Paris, Knapen et Delaguette, 1769.

à une des filles de ce dernier et à deux de ses petites-filles que le diacre octroie ses faveurs. Le sort des Giroust restés dans le secteur artisanal ne fait guère envie : modestes ouvriers, repliés au faubourg Saint-Antoine au milieu du XVIII^e siècle tandis que leurs parents entrés dans la marchandise sont restés au centre de Paris⁸⁰.

Car ces transcriptions soulignent l'appartenance des « auteurs » au monde marchand, tout en préservant un lien, matériel ou symbolique, au travail manuel. Henry Potet, qui apparaît dans le bilan d'un autre bonnetier comme « ouvrier en bas au métier », décrit cette proximité par le recours aux souffrances physiques : la maladie dont le soulage Paris est d'ordre professionnel, occasionnée par un métier qui lui a abîmé le dos lors d'un déménagement⁸¹. Il insiste d'ailleurs sur sa mobilité professionnelle dans l'espace urbain, expliquant qu'alors qu'il revenait « de chercher un paquet de bas chez un teinturier, je me trouvai serré de près par une charrette dans la rue de la Juiverie auprès de la Madeleine », écrasé entre l'essieu et le mur. Mais Potet remarque aussitôt que grâce à sa nouvelle existence de marchand ou de donneur d'ouvrage, demander sa guérison « m'étoit plus aisée qu'à un autre, ne travaillant plus de mon métier et n'ayant plus d'affaires qui me retinssent à la maison, j'avais tout le loisir d'aller à St Médard » prier le diacre sur sa tombe. Chez les Giroust, le rapport à la marchandise est plus fortement encore mis en avant. C'est « l'assujettissement de notre négoce et la longueur du chemin » qui ne « permett[ai]ent ni à mon épouse ni à ma fille d'entreprendre une troisième neuvaine » indique Louis Giroust. Mais le lien avec le métier manuel n'est pas totalement occulté, transitant ici par le bien produit. Marguerite Giroust, encore malade, entre en formation chez une maîtresse (lingère probablement). C'est alors qu'une « demoiselle à qui on avait remis un bonnet de laine qui avoit servi au bienheureux Paris ayant été vers la fin du mois de juin [1732] voir la personne chez qui notre fille apprenoit à travailler et ayant montré ce bonnet, elle le baisa comme toutes ses compagnes⁸² ». Ce contact avec l'objet emblématique du métier, qui revêt à cette occasion le statut d'une relique (ordinairement dans le cas de Paris, il s'agit plutôt de terre du tombeau ou de bois de lit), déclenche une ultime crise de convulsions, prélude à la guérison définitive. Certes, l'aveu de proximité artisanale n'est pas systématique. Jacques Criqueboeuf-Mirebeau, témoin en août 1731, ne reconnaît jamais son appartenance au métier, avérée par ailleurs⁸³. Sa parentèle

80 - A. THILLAY, « L'économie du bas... », art. cit., p. 691-692.

81 - AN, MC, XVII, 648, 27 mars 1727, atermolement pour Charles-Joseph Le Vasseur, bonnetier privilégié, état des dettes passives : 1 137 livres dues à Potet sur un total de 47 551 livres, surtout envers des marchands. A. FARGE, « Les artisans malades de leur travail », art. cit.

82 - BSPR, AC 112, *Relation imprimée* [de la guérison d'Élisabeth Giroust], s. l. n. d., p. 5.

83 - Le patronyme figure sur les listes de fabricants du début du siècle et la famille bénéficie d'une relation ancienne avec les Nau, principaux marchands bonnetiers de la capitale, leurs acheteurs sans doute : AN, MC, XCVII, 103, 23 juillet 1696, contrat de mariage du notaire Mathieu Junot avec Marie-Charlotte, fille de feu Jacques Criqueboeuf-Mirebeau, marchand bourgeois de Paris, cour neuve du Palais. Le témoin du miracle sur M^{lle} Delorme est probablement son frère Jacques, présent au contrat (de même que « Jean et Jean Nau » (*sic*)), lequel Jacques Criqueboeuf déclare 6 métiers en 1706 (un Jean Criqueboeuf en déclare 6) ; AN, MC, CXI, 158, 18 juillet 1728, contrat de mariage

bénéficie pourtant largement des faveurs de la famille Paris : son beau-frère, le notaire Mathieu Junot, a rédigé en 1728 le contrat de mariage de la cousine germaine du diacre et sa nièce, une convulsionnaire, est miraculée en 1747 grâce à la marquise de Vieuxpont, elle-même fervente dévote du diacre⁸⁴.

Il n'en demeure pas moins significatif que ce personnage s'investisse dans les miracles. C'est bien cette position d'entre-deux qui justifie sa participation. On retrouve du reste ce phénomène au-delà des fabricants au métier : les miracles ont également mobilisé des bonnetiers du faubourg Saint-Marcel, issus de familles de maîtres bonnetiers, c'est-à-dire d'anciens tricoteurs à l'aiguille intégrés officiellement à la marchandise parisienne peu avant les fabricants, en 1716. Le parcours de Charles Pichard (1690-1766), installé rue Mouffetard, l'illustre pleinement : sa nièce Marie-Madeleine Durand (fille d'un serrurier, du reste) a bénéficié directement d'un miracle et toute sa famille, certains de ses alliés et ses proches amis s'engagent de manière durable, parfois au-delà de la Révolution, dans la défense du jansénisme et de la mémoire de Paris⁸⁵. Or Pichard, issu du monde artisanal du faubourg, descendant et parent de maîtres bonnetiers, tissutiers ou tonneliers, connaît un enrichissement notable, et fut lui aussi grand-garde de la bonneterie en 1752⁸⁶. Et il est le fabricant – devenu donneur d'ordres, achetant des laines qu'il fait fouler, filer et tisser par des ouvriers auxquels il vend ou loue des métiers – qui servit d'informateur pour l'article « bonneterie » de *L'Encyclopédie*, remercié par d'Alembert dès le discours inaugural de 1751. Détail troublant, Pichard bénéficie dans ce cadre d'un autre « miracle » : la révélation, avant 1749, par l'aveugle du Puiseaux que Diderot évoque dans sa *Lettre sur les aveugles*, que l'eau de son puits pouvait être utilisée pour alimenter son fouloir, moyennant certaine opération d'alambic⁸⁷. L'aveugle en question ne serait-il pas venu chercher la guérison de

de Marie-Charlotte Criquebœuf-Mirebeau, fille de Jacques, marchand bourgeois de Paris, nièce des précédents, avec Jean-Baptiste Mondotot, marchand bourgeois de Paris (l'acte porte trois signatures Nau). Sur les Nau, voir Mathieu MARRAUD, *De la ville à l'État. La bourgeoisie parisienne, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2009.

84 - BSPR, LP 491 (12), récit du recouvrement de l'usage de sa jambe par Marie-Geneviève Junot (mars 1747), grâce à de la terre du tombeau de la marquise de Vieuxpont.

85 - AN, MC, XXXVI, 430, 20 mars 1738, déclaration de Marie-Madeleine Durand, fille de Claude, maître serrurier à Pontoise. Ce dernier est présent comme beau-frère au contrat de mariage de Charles Pichard et Marie-Jeanne Durand (AN, MC, XVII, 574, 24 juin 1715).

86 - AN, XVII, 912, 28 janvier 1767, notoriété des héritiers et 29 janvier, partage de la succession de Charles Pichard. La succession du couple monte à plus de 126 000 livres, alors que leurs apports s'élevaient à 3 000 livres en 1715 et que les successions recueillies ne dépassent pas 20 000 livres. Sur les liens de ces familles au jansénisme : David GARRIOCH, *The formation of the Parisian bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, p. 44-45 ; N. LYON-CAEN, « Marchands de miracles... », *op. cit.*, p. 92-94. BNF, F-22360, p. 31 : un François Pichard est juré bonnetier du faubourg en 1703.

87 - *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. V, Lausanne et Berne, Sociétés typographiques, 1781, p. 266-271 ; Kate E. TUNSTALL, « 'Des circonstances assez peu philosophiques' : Diderot's 'Aveugle-né du Puiseaux' », *French Studies Bulletin*, 27-99, 2006, p. 33-36. Parcours en tous points similaire d'un autre marchand bonnetier, Jacques-Étienne Lesourd : N. LYON-CAEN, « Marchands de miracles... », *op. cit.*

son infirmité un peu plus bas dans la rue Mouffetard, au cimetière de Saint-Médard où repose François de Paris ?

L'intercession du saint transcrite par les marchands fabricants fonctionne comme une tentative de redéfinition et d'appropriation d'un territoire professionnel. Elle consolide la fusion des trois corporations au bénéfice de ses principaux promoteurs et bénéficiaires du côté artisanal, sans gommer l'importance du travail manuel mais sans lui concéder non plus une place prépondérante. Il s'agissait de préserver la dignité théorique de l'acte mécanique, désormais subordonné au pôle marchand, dans une configuration institutionnelle nouvelle, regroupant marchands et ouvriers, typique des villes manufacturières (Amiens, Beauvais, Lyon, etc.) mais à laquelle la capitale n'était guère habituée. Le parallélisme avec « l'invention » de la figure mythique de Jacquard au siècle suivant est frappant⁸⁸. À travers leur participation à la canonisation, les marchands fabricants proposent ainsi une justification locale à un processus général affectant l'organisation socio-économique. Situés à l'intersection des corporations en cours de rapprochement, ils sont ceux qui ont le plus fort intérêt à la consolidation de la bonneterie dans son nouveau périmètre.

La religion au bazar ou le langage des corps

Les nouvelles élites d'un corps de la bonneterie reconfiguré travaillent par leur transcription à la légitimation de leur position ainsi qu'à la construction d'un consentement à la domination marchande qui ne serait pas pure capitulation. La comparaison avec la dynamique de l'économie de bazar décrite par Clifford Geertz éclaire cette tentative : la forte différenciation qui règne entre producteurs et vendeurs vise à éviter des relations de dépendance interpersonnelle trop exclusives⁸⁹. Or les mécaniques parisiens expérimentent précisément une rupture de cette situation de relatif équilibre institutionnel que permettait la séparation des corporations. En termes marocains, ils répondent donc en soutenant une *zawiya* (confrérie pieuse non liée exclusivement à un métier) construite autour de la *baraka* du diacre qui engloberait le nouvel ensemble professionnel (*herfa*) de la bonneterie tout en leur offrant prise sur lui par l'intermédiaire d'une *henta*, collectif qui est tout à la fois le « métier dans sa dimension religieuse » et la *zawiya* « dans sa dimension séculière »⁹⁰. Et si le classement en termes de pureté, du propre au sale, de ces groupes professionnels et religieux n'est pas aussi stratifié qu'à Sefrou, les fabricants cherchent pourtant bien à réajuster la dignité de leur activité dans une échelle des états urbains. Percevoir l'ensemble des stratégies liées au métier impose de prendre en compte plusieurs formes de communautés qui ne se recouvrent pas parfaitement. Comme le

88 - François JARRIGE, « Le martyr de Jacquard ou le mythe de l'inventeur héroïque (France, XIX^e siècle) », *Tracés*, 16, 2009, p. 99-117.

89 - Clifford GEERTZ, *Le souk de Sefrou. Sur l'économie de bazar*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, [1979] 2003, p. 136.

90 - *Ibid.*, p. 92-111 sur les liens entre l'Islam et le bazar, part. p. 104.

souligne Daniel Cefaï, « les acteurs continuent de disposer d'une marge de manœuvre et, en aucun cas, n'alignent de façon rigide leurs actes sur une logique structurale : la tribu, la confrérie et la corporation ne sont pas des institutions totales⁹¹ ». Il ne se joue donc pas nécessairement autre chose sur le tombeau du diacre et au bureau des bonnetiers. Le premier fonctionnerait ainsi un temps comme le *habou* (bien sacré commun) sur lequel s'appuierait la nouvelle confrérie rêvée par les fabricants.

Les « lieux saints rendent des services au village ordinaire qui se cache, pour ainsi dire, à l'intérieur du village saint⁹² ». Il reste à comprendre pourquoi ces deux villages peuvent s'articuler aussi facilement dans le Paris de l'aube des Lumières que dans le Maroc colonial, alors même que la « sécularisation » sera fortement marquée dans la seconde moitié du siècle⁹³. Le religieux n'est pas encore au ciel, comme le prouve la survenue d'autres miracles peu auparavant, mais bien sur terre, pris dans des conflictualités qu'il contribue à modifier précisément parce qu'il demeure une des modalités essentielles des conceptions sociales⁹⁴. La moindre n'est pas de donner accès aux dominés à une sphère d'expression publique, ce qui suppose de questionner les capacités « langagières » des acteurs.

Si la porosité des univers du travail et de la croyance montre que la langue du religieux fonctionne encore comme celle des corporations, la première présente pourtant l'avantage d'être nettement plus universelle : chacun, même laïc, peut en être locuteur, selon des compétences socialement différenciées. Tout part en effet de la publication/reconnaissance en avril-mai 1727 de l'identité sociale du diacre en même temps que de la dimension ouvrière de sa vie pénitente. Or ces éléments sont mis en avant par une ouvrière doublement « marginalisée » puisque veuve et rejetée hors des cadres structurants et protecteurs du travail réglé. D'une certaine façon, le faible impose ici son choix aux dominants qui ne peuvent que répondre sur ce même terrain du religieux convoqué par une guérison miraculeuse. Ils s'acquittent de cette tâche, d'une part en rendant l'existence du diacre plus orthodoxe au regard de la tradition dévote, et d'autre part en continuant à alimenter la spirale des miracles, indispensable au renforcement de la cause de l'Appel et du jansénisme. La dilution progressive de la spécificité ouvrière dans le succès populaire et apparemment indifférencié des miracles marque d'une certaine façon la réussite de l'opération, Dieu étant « attentif à les distribuer dans tous les quartiers de cette grande ville⁹⁵ ». La sélection des dossiers hagiographiques accédant à

91 - *Ibid.*, introduction de D. Cefaï, « Le souk de Sefrou. Analyse culturelle d'une forme sociale », p. 35. Je mets ici de côté les enjeux relatifs à la distribution de l'information qui me semblent moins facilement démontrables.

92 - Ernest GELLNER, *Saints de l'Atlas*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, [1969] 2003, p. 275.

93 - Dominique JULIA, « Un miracle à Paris en 1725 », in A. PROSPERI, P. SCHIERA et G. ZARRI (dir.), *Chiesa cattolica e mondo moderno. Scritti in onore di Paolo Prodi*, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 309-334 ; David GARRIOCH, « La sécularisation précoce de Paris au dix-huitième siècle », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 12, 2005, p. 35-75.

94 - Robert DESCIMON, « Un langage de la dignité », in F. COSANDEY (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005, p. 69-123.

95 - *Requête présentée à M^{gr} l'Archevêque par les Curés de Paris, au sujet des miracles qui s'opèrent au tombeau de M. l'abbé de Paris*, s. l., 13 août 1731.

l'impression (et indirectement au regard des historiens) relève manifestement du choix des élites. Or les miracles liés aux bonnets, s'ils circulent parfois sous forme de feuilles volantes imprimées, sont finalement assez peu présents dans les recueils les plus connus⁹⁶. La répartition égalitaire des effets de la sainteté permet de prévenir toute appropriation exclusive, d'un métier ou d'un quartier. François de Paris n'est pas resté le saint de la nouvelle fabrique de bonneterie ou du faubourg Saint-Marcel, ni même le saint travailleur qu'il fut brièvement. Il est devenu un ermite thaumaturge et janséniste, parisien voire national. Mais il s'agit bien du résultat d'une reprise en main, d'une victoire finale de la lecture janséniste et marchande. Grand-garde de la draperie, juge-consul, figure centrale du grand commerce parisien et... fils de marchand bonnetier, Antoine Nau peut désormais sans crainte soigner sa couturière convulsionnaire avec des reliques du diacre⁹⁷. La contextualisation marchande vise donc à décontextualiser le diacre hors du monde du travail en universalisant sa sainteté mais sans pouvoir effacer complètement les contextualisations précédentes auxquelles elle répondait.

C'est que l'irruption du religieux dans ce conflit professionnel s'opère largement par le moyen du corps physique, lieu de l'intériorisation des normes sociales, mais aussi de leur contestation. Celui du diacre Paris lui-même, en souffrance, en pénitence, ou en reliques, traverse toute cette tentative de canonisation⁹⁸. Le recours des transcriptions ouvrière et « fabricante » à la langue religieuse se justifie donc surtout par le miracle qui permet de manipuler un symbolisme corporel encore compréhensible et utilisable par tous ; plus facilement assurément que la rhétorique juridique des corporations, lesquelles, capables de constituer un lieu de débat politique, restent fortement intégrées à l'ordre civique urbain et articulées autour du bien commun et de l'intérêt du public⁹⁹. L'appel au corps physique permet ainsi la participation à une lutte de travail d'une ouvrière non incorporée qui ne peut s'exprimer par l'idiome corporatif. Car c'est bien sa non-appartenance à une communauté professionnelle qui l'en empêche, non son sexe¹⁰⁰. La « maîtrise collective » de ce « savoir collectif » que constitue ce langage corporel permet à une

96 - L.-B. CARRÉ de MONTGERON, *La vérité des miracles...*, *op. cit.*, ne mentionne que celui advenu sur Marie-Marguerite Durand ; certaines relations des Giroust sont imprimées, mais en feuilles volantes ; celle d'Henry Potet reste manuscrite.

97 - BSPR, LP 480 (72), note de l'avocat Le Paige du 2 novembre 1756 sur l'agression subie par la Sœur Rachel.

98 - C. GOUZI, *L'art et le jansénisme...*, *op. cit.*, p. 163.

99 - Steven L. KAPLAN, « Idéologie, conflits et pratiques politiques dans les corporations parisiennes au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 49-1, 2002, p. 5-55 ; Dominique MARGAIRAZ, « L'invention du 'service public' : entre 'changement matériel' et 'contrainte de nommer' », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 52-3, 2005, p. 10-32.

100 - Sur la capacité des femmes à s'inscrire dans les corporations, voir Clare H. CROWSTON, *Fabricating women: The seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Durham, Duke University Press, 2001, et même comme veuves de maître : Janine M. LANZA, *From wives to widows in early modern Paris: Gender, economy, and law*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2007.

« marginale » de prendre la parole en étant largement comprise¹⁰¹. La référence thaumaturgique fonctionne ainsi à l'instar de l'invocation d'un « droit naturel » que chacun parvient à articuler pour défendre son droit à travailler ou à commercer¹⁰². Mais cette formulation religieuse présente l'avantage de parler directement de la dignité des états. Le travail n'est pas exclusivement conçu par ceux qui l'exercent comme un moyen de gagner leur vie ; il est aussi un élément de leur identité sociale, d'où la résistance des formes d'auto-désignation comme ouvriers¹⁰³. La hiérarchie interne aux corporations ne résume pas toute la perception du métier.

Ce double langage religieux et corporel permet d'élargir les destinataires qui ne sont pas seulement les juges ou les magistrats chargés de trancher les querelles commerciales. Par ces procédures de transcription thaumaturgique, les fabricants ont su se ménager une « arène », un lieu d'où articuler pratiques et discours de légitimation professionnelle¹⁰⁴. Alors que les vies de Paris, et de manière générale la propagande janséniste, cherchent d'abord à parler à l'ensemble du peuple chrétien¹⁰⁵, le public visé par les contextualisations artisanales se compose des collègues, les autres acteurs de la bonneterie, et de la ville, lieu de publication des miracles où l'oralité et l'écriture manuscrite gardent toute leur force : à un prélat antijanséniste doutant d'un miracle parce qu'« après le bruit qu'il a fait dans Paris » nulle publication imprimée n'en est résultée, de riches marchands de soie répliquent en rédigeant une attestation manuscrite devant notaire¹⁰⁶. La publication des thaumaturgies ne passe donc pas forcément par le livre : la profusion des copies et des rumeurs suffit au public urbain¹⁰⁷. C'est dire si l'État, à travers le Contrôle général des finances, le Conseil de commerce ou la Lieutenance générale de police, tutrice des corporations, n'est pas, loin de là, l'unique instance de légitimation

101 - Luc BOLTANSKI, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 26-1, 1971, p. 205-233, ici p. 232 ; Arlette FARGE, *Effusion et tourment, le récit des corps. Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, O. Jacob, 2007.

102 - Michael SONENSCHER, *Work and wages: Natural law, politics, and the eighteenth-century French trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989. Sur le droit au tribunal de commerce, voir Amalia D. KESSLER, *A revolution in commerce: The Parisian merchant court and the rise of commercial society in eighteenth-century France*, New Haven, Yale University Press, 2007.

103 - Richard SENNETT, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel, [2008] 2010. Sur l'appropriation des taxinomies construites par l'enregistrement administratif : Georges HANNE, « L'enregistrement des occupations à l'épreuve du genre : Toulouse, vers 1770-1821 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 54-1, 2007, p. 69-97.

104 - Andrew ABBOTT, *The system of professions: An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

105 - M. BOKOBZA KAHAN, « Les Lumières au service des miracles », art. cit.

106 - AN, MC, IX, 642, 25-I-1735, attestation de guérison ; *Instruction pastorale de monseigneur J. Joseph Languet, archevêque de Sens, ci devant évêque de Soissons, au sujet des prétendus miracles du diacre de Saint-Médard et des convulsions arrivés à son tombeau*, Paris, V^e Mazières et Garnier, 1734, p. 84.

107 - Pascal BASTIEN, *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, souligne dans une autre optique ce maintien de la culture de l'oralité dans les rituels judiciaires.

des groupes professionnels¹⁰⁸. La mobilisation du champ religieux par les acteurs professionnels vise avant tout la société parisienne dont le consentement est ainsi requis. On ne peut donc pas absolument affirmer que les corps au travail ne sont pas des interlocuteurs politiques, mais seulement les objets d'une attention médicale et policière¹⁰⁹. On a bien affaire ici à ce que J. Rancière désigne comme du politique : la rencontre d'un acte de gouvernement ou de police et d'une revendication d'égalité¹¹⁰.

L'utilisation de la canonisation pour signifier le métier découle d'une médiation inégale entre groupes aux intérêts divergents et dotés de capitaux sociaux déséquilibrés. Une faible dotation n'empêche pas de s'exprimer et d'influer sur la trajectoire du saint, mais à l'aide du registre des pratiques et des gestes. Les artisans promoteurs de la fusion des corporations ne disposent pas eux-mêmes de la maîtrise de la production textuelle imprimée : les hagiographies sont rédigées par des auteurs issus du monde marchand, mais pas directement par des bonnetiers. Ces derniers participent en effet d'un ensemble plus vaste, les Six-Corps, qui leur confère leur dignité, sans toutefois qu'ils en maîtrisent le fonctionnement, aux mains des merciers et drapiers. Les fabricants sont donc placés dans une position dominante vis-à-vis des ouvriers mais aussi sous une double contrainte, la nécessité de tenir compte de la symbolique du travail manuel de leur profession d'une part, l'obligation d'en passer sous les fourches caudines de la dignité marchande élaborée en commun, non sans références théologiques du reste, par les Six-Corps d'autre part. Pourtant, leur contextualisation indique bien que le « sens pratique » des fabricants parvient lui aussi, d'une certaine façon, à universaliser une expérience singulière : les subalternes parlent, dans ce cadre conflictuel, pour prendre la ville à témoin¹¹¹. Car « dire la singularité » permet de « construire du public au moyen d'actions cérémonielles auxquelles l'action corporative confère une existence légitime ». Reste qu'on ne peut réduire cette « expression corporative » à des relations interpersonnelles instituant par elles-mêmes une communauté¹¹². L'institutionnalisation des liens à travers la « mise en singularité » des mécanismes communautaires dépend de cadres sociaux qui déterminent les comportements antérieurement à l'action, laquelle n'apparaît, à la lumière des parcours biographiques, que comme

108 - Études des relations entre des professions et ces instances dans Mary K. GAYNE, « The wigmakers, the public and the state: Cultural and material production of eighteenth century french hairstyles », Ph. D., Cornell University ; Christelle RABIER, « Les chirurgiens de Paris et de Londres, 1740–1815. Économie, identités, savoirs », thèse de l'université Paris I, 2008, ainsi que les travaux en cours de Mathieu Marraud sur la construction de la position des Six-Corps.

109 - A. FARGE, *Effusion et tourment...*, *op. cit.*, p. 219.

110 - J. RANCIÈRE, *Aux bords du politique*, *op. cit.*, p. 112.

111 - Warren MONTAG, « Les subalternes peuvent-elles parler ? et autres questions transcendentales », *Multitudes*, 26, 2006, p. 133-141, insiste fortement sur la nécessaire contextualisation de cette prise de parole.

112 - A. TORRE, « *Faire communauté...* », *art. cit.*, p. 135.

un « accident ». Même s'il s'agit de consolider volontairement une position, même s'ils participent bien d'un combat stratégiquement pensé, les actes de transcription prennent sens en fonction du lieu d'où parlent les acteurs, ici l'intersection des anciennes corporations et les marges faubouriennes. Ces lieux sont construits antérieurement à l'action par des processus politiques et juridiques sur lesquels les acteurs n'ont guère prise. La fabrique du saint s'appuie sur des soubassements sociaux préexistants qu'elle ne modifie pas fondamentalement. Toute communauté ne naît pas de l'action ; toute contextualisation s'inscrit dans un contexte, dans du « déjà là ».

Nicolas Lyon-Caen

